

	<p>Compte Rendu</p> <p>Réunion du Conseil Municipal</p>	<p>Réunion du : 28 juillet 2016</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 30 juillet 2016</p>
---	--	---

Date et heure de la réunion : jeudi 28 juillet 2016 à 19h00.
Convocation adressée le 20 juillet 2016.

Membres présents (13) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BEAUDEAU, Mme BETHOULE, M. BLANCHER, Mme FERNANDES, Mme GUITTON, M. HIRT, Mme POISSON.
Membres absents excusés (4) : M. DEPEUX, M. FAVIER, M. GUERINET, Mme PIMPAUD.
Pouvoirs (2) : Mme BONPAIN a donné pouvoir à Mme BELUGUE.
Mme RIBEYROL a donné pouvoir à M. ZAVAN.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
<p>1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.</p>	<p><i>En préambule, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de menuiserie à l'école maternelle – Choix du prestataire. <p>Pas de remarque.</p>	<p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée par Monsieur le Maire.</p> <p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal et • Adopte le nouvel ordre du jour.
<p>2 – Bail Commercial Boulangerie.</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme BRAMERIE souhaitent vendre le fond de commerce de la boulangerie. Il précise que M. et Mme GAGNAIRE acceptent de se porter acquéreur de ce commerce et de reprendre le bail existant à compter de ce jour 28 Juillet 2016.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la reprise par M. et Mme GAGNAIRE du bail commercial en cours de la boulangerie et ce à compter du 28 juillet 2016.
<p>3- Travaux de menuiserie à l'école maternelle – Choix du prestataire.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour des travaux de remplacement d'une menuiserie à l'école maternelle. Il présente les deux propositions reçues :</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir l'entreprise

	Entreprises	Montant HT	<p>Miroiterie David ROQUES située à la Cavaille, Route de Bordeaux à BERGERAC (24100).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière.
	Miroiterie David ROQUES 24100 BERGERAC	1 675,69 €	
	Espace MIROITERIE 24100 CREYSSE	2 065,42 €	
4 – Questions diverses.	<p style="text-align: center;">➤ <i>André ZAVAN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parking des ateliers : les travaux devraient être réalisés au cours de la dernière semaine du mois d'août. • Accessibilité WC publics : la porte aux dimensions réglementaires a été fabriquée et les employés municipaux vont la mettre en place dans les prochains jours. • Ravalement du mur nord de l'église : rendez-vous mercredi 3 août avec l'entreprise retenue pour planifier et organiser les travaux qui devraient être effectués courant septembre. <p style="text-align: center;">➤ <i>Alexandrina FERNANDES :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'interroge concernant l'avancement du projet centre de loisir. <p><i>Monsieur le Maire explique que l'étape préalable à l'acquisition foncière est en cours avec la nomination prochaine du commissaire enquêteur suivie de l'enquête publique courant septembre. Après quoi la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) va être présentée aux services de l'Etat et s'en suivra la procédure d'acquisition du terrain.</i></p> <p style="text-align: center;">➤ <i>Valérie POISSON :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Composteur au groupe scolaire : nécessité de le vider. <p><i>Monsieur ZAVAN va faire faire le nécessaire.</i></p>		<p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.</p>			

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.